

OBJET

Date : 12 septembre 2022

Présents : Mesdames les Professeures Marie-Edith LAFON, Dominique LIGUORO, Claire MAJOUFRE et Sandrine DABERNAT, Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS, Patrick DEHAIL, Pierre MERVILLE, Didier GRUSON, Éric DOBREMEZ, Pierre DUFFAU, Igor SIBON* et Jean-Philippe JOSEPH*, Mesdames les Docteurs Marie-Christine BEAUVIEUX et Caroline GRONNIER, Messieurs les Docteurs Jean-Benoît CORCUFF, Nicolas SALAMON et Frantz THIESSARD, Monsieur Etienne DELAMARRE, Madame Rachel ERHARDT, Messieurs Grégoire BARREAU, Lucas EDOUARD, Hugo LALLEMAND et Loïc GUYOT, Madame Elise DOUCAS et Monsieur Alexis THOMAS (CHU de Bordeaux), Monsieur le Docteur Laurent MAILLARD (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle Aquitaine), Monsieur le Médecin en Chef Emmanuel PY (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué), Madame Valérie MARMOL*.

Excusés : Madame la Professeure Simone MATHOULIN-PELISSIER, Mesdames les Docteurs Claire ROUBAUD, Fanny PELLUARD-NEHME et Brigitte LLANAS, Monsieur le Docteur Emmanuel RICHARD, Monsieur le Médecin Général Marc PUIDUPIN (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué).

3 de ces membres ont donné pouvoir.

* membres invités permanents et personnalité invitée à titre consultatif

Ordre du jour : Formation Plénière

- En début de séance, Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil du décès de Monsieur le Professeur Marc GÉNIAUX, Professeur en dermatologie et ancien chef de service de dermatologie du CHU de Bordeaux.

Une minute de silence est proposée en sa mémoire.

- Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil de la présence de Monsieur Alexis THOMAS, nouveau Directeur Général Adjoint du CHU de Bordeaux.

Un tour de table est effectué afin que chaque membre du Conseil puisse se présenter.

Monsieur le Doyen souhaite la bienvenue à Monsieur THOMAS.

1. Approbation du procès-verbal des séances du 20 juin 2022 en formation restreinte et du 18 juillet 2022

Monsieur le Doyen soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès-verbal des séances du 20 juin 2022 en formation restreinte et du 18 juillet 2022.

Le procès-verbal de ces séances est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Les procès-verbaux des Conseils de l'UFR Sciences Médicales sont disponibles sur le site internet du Collège Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Composantes/UFR-Sciences-medicales/Conseils-de-l-UFR-medecine>.

2. Textes officiels

- Ministère de la Santé et de la Prévention

- [Arrêté du 8 juillet 2022 \(J.O. du 22 juillet 2022\)](#) fixant par rang de classement la liste des étudiants et des internes de médecine ayant satisfait aux épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études de médecine organisées au titre de l'année universitaire

- [Arrêté du 15 juillet 2022 \(J.O. du 22 juillet 2022\)](#) fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études de médecine, de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de troisième cycle long des études odontologiques susceptibles de bénéficier d'une année de recherche pour l'année universitaire 2022-2023

- [Arrêté du 19 juillet 2022 \(J.O. du 20 juillet 2022\)](#) fixant au titre de l'année universitaire 2022-2023 le nombre d'étudiants susceptibles d'être affectés à l'issue des épreuves classantes nationales en médecine, par spécialité et par centre hospitalier universitaire

- [Arrêté du 22 juillet 2022 \(J.O. du 28 juillet 2022\)](#) fixant pour l'année universitaire 2022-2023 le nombre et la répartition des places offertes au diplôme de formation médicale spécialisée et au diplôme de formation médicale spécialisée approfondie

- [Arrêté du 27 juillet 2022 \(J.O. du 29 juillet 2022\)](#) relatif à l'organisation des stages de la phase de consolidation du troisième cycle des études médicales au cours de l'année universitaire 2022-2023

- [Arrêté du 27 juillet 2022 \(J.O. du 29 juillet 2022\)](#) relatif aux vacations des étudiants de médecine pour la réalisation des activités d'assistant de régulation médicale dans les centres de réception et de régulation des appels des SAMU centre 15 et du service d'accès aux soins

- [Décret n° 2022-1087 du 29 juillet 2022 \(J.O. du 30 juillet 2022\)](#) relatif aux attributions de la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé

- [Décret n° 2022-1122 du 4 août 2022 \(J.O. du 5 août 2022\)](#) modifiant diverses dispositions relatives aux étudiants de troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie

- [Arrêté du 4 août 2022 \(J.O. du 5 août 2022\)](#) modifiant l'arrêté du 30 juin 2015 relatif aux modalités d'élaboration et de transmission des tableaux de service dédiés au temps de travail des internes

- [Arrêté du 4 août 2022 \(J.O. du 5 août 2022\)](#) modifiant l'arrêté du 8 juillet 2022 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions dans les établissements publics de santé

- [Arrêté du 30 août 2022 \(J.O. du 31 août 2022\)](#) relatif à la majoration exceptionnelle de l'indemnisation des gardes des étudiants de troisième cycle des études de médecine, pharmacie et odontologie exerçant en établissements publics de santé

- [Arrêté du 30 août 2022 \(J.O. du 7 septembre 2022\)](#) modifiant l'arrêté du 13 juillet 2021 fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires aux diplômes d'Etat d'infirmier au titre des années universitaires 2021-2022 et 2022-2023

- [Avis \(J.O. du 31 août 2022\)](#) de vacance du poste de directeur général du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière

- **Première ministre**

- [Décret du 29 juillet 2022 \(J.O. du 30 juillet 2022\) portant nomination \(Cour des comptes\) - Mme BUZYN \(Agnès\)](#)

- **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

- [Arrêté du 19 juillet 2022 \(J.O. du 27 juillet 2022\) portant modification de l'arrêté du 23 mars 2022 modifié fixant la liste des établissements autorisés à déroger au pourcentage mentionné à l'article R. 631-1-1 du code de l'éducation](#)

- [Arrêté du 22 juillet 2022 \(J.O. du 7 août 2022\) modifiant l'arrêté du 21 octobre 2010 relatif à la rémunération des chefs de clinique des universités de médecine générale](#)

- [Décret n° 2022-1074 du 29 juillet 2022 \(J.O. du 30 juillet 2022\) portant adaptation du décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2021-2022](#)

- [Avis \(J.O. du 31 juillet 2022\) relatif à un appel à candidatures en vue de pourvoir la fonction de président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale](#)

- [Arrêté du 8 août 2022 \(J.O. du 13 août 2022\) fixant la liste des établissements autorisés à reporter les places non pourvues au titre d'un ou plusieurs parcours ou groupes de parcours mentionnés au I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation vers un ou plusieurs parcours ou groupes de parcours au titre de l'année universitaire 2021-2022](#)

- [Arrêté du 10 août 2022 \(J.O. du 13 août 2022\) portant modification de l'arrêté du 23 mars 2022 modifié fixant la liste des établissements autorisés à déroger au pourcentage mentionné à l'article R. 631-1-1 du code de l'éducation](#)

- [Arrêté du 26 août 2022 \(J.O. du 31 août 2022\) modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat](#)

3. Informations

➤ Classement de Shanghai

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil de la réception des résultats du classement de Shanghai pour l'année 2022. Ce classement, réalisé à partir de critères quantitatifs, permet d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur dans leurs activités de recherche et d'établir la liste des 1000 meilleures universités mondiales.

Cette année, 4 universités françaises se classent parmi les 100 premières, à savoir :

- Université de Paris- Saclay (16^e)
- Université de Paris Sciences et Lettres (40^e)
- Université de la Sorbonne (43^e)
- Université de Paris Cité (78^e)

L'Université de Bordeaux se positionne, quant à elle, entre la 201^e et la 300^e place mondiale. Au niveau national, elle se situe entre la 9^e et 12^e place parmi les 28 universités françaises et à la 5^e/6^e place en ce qui concerne les sous spécialités médecine, pharmacie et santé publique.

➤ Création de formations en odontologie

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil de la parution de l'[arrêté du 21 juillet 2022](#) portant création de formations odontologiques à la rentrée universitaire 2022-2023.

Suite à cet arrêté, sont accréditées à délivrer le diplôme de formation générale en sciences odontologiques à compter de l'année universitaires 2022-2023 et jusqu'à la fin de l'année universitaire 2023-2024, les universités de Besançon, Dijon et Tours.

Les universités de Caen et Rouen bénéficient, quant à elles, d'une accréditation à délivrer ce diplôme à compter de l'année universitaire 2022-2023 et jusqu'à la fin de l'année universitaire 2027-2028.

➤ Campagne d'inscription 2023 à la qualification aux fonctions d'enseignants-chercheurs

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil de l'ouverture prochaine de la campagne d'inscription 2023 à la qualification aux fonctions d'enseignants-chercheurs.

Les registres d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférence (MCF) et de professeur des universités (PR) pour l'année 2023 ouvriront **le 20 septembre 2022**.

Le calendrier d'inscription est le suivant :

Dépôt des candidatures	Du mardi 20 septembre au mardi 8 novembre 2022
Dépôt des pièces	<u>Du mardi 20 septembre au jeudi 15 décembre 2022,</u> pour les candidats qui auront soutenu leur thèse ou Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) au plus tard le 21 novembre 2022 <u>Du mardi 20 septembre 2022 au jeudi 12 janvier 2023,</u> pour les candidats devant soutenir leur thèse ou HDR entre le 22 novembre 2022 et le 7 janvier 2023

Les démarches sont à effectuer depuis le portail Galaxie via l'adresse suivante :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/can_qualification_droit_commun.html

La liste des pièces à produire et les différents guides seront disponibles sur ce même portail.

La procédure étant gérée nationalement, les adresses de contacts suivantes sont mises à disposition en cas de difficulté :

- dgrh-a2.sante@education.gouv.fr, pour les sections de santé (pharmacie, sciences infirmières, maïeutique, sciences de la rééducation et de réadaptation)

- dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr, pour les autres sections

4. Commission d'agrément de Maîtres de Stage des Universités – 2^{ème} cycle

Monsieur le Doyen donne la parole au Professeur Jean-Philippe JOSEPH pour introduire la commission d'agrément des Maîtres de Stage des Universités – 2^{ème} cycle.

Pour rappel, cette commission, adossée au Conseil d'UFR, se réunira 2 fois dans l'année.

Monsieur le Professeur Jean-Philippe JOSEPH présente les dossiers de demandes d'agrément et de renouvellement d'agrément des Maîtres de Stage des Universités et instruits par le Département de Médecine Générale, soit 2 nouvelles demandes d'agrément et 22 demandes de renouvellement.

Monsieur le Doyen propose aux membres du Conseil la validation de ces demandes d'agrément.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Sont agréés Maîtres de Stage des Universités à l'issue de cette commission :

- Madame HANOUN Gaëlle
- Madame OILEAU Auriane

Sont renouvelés en tant que Maîtres de Stage des Universités à l'issue de cette commission :

- Monsieur AIME Brice
- Madame ALLAIRE-SAUQUET Sandrine

- Monsieur BERTOLASO Denis
- Madame BOURGES-DUHAMEL Monique
- Monsieur CADET Michel
- Madame DAROUY Anne
- Monsieur DAYRAUT Jean
- Madame DEBOST Françoise
- Madame DUSART Olivia
- Madame HAMONET-DEWEZ Marie
- Monsieur HERVY Guy
- Madame KINOUBANI Shérazade
- Monsieur LALANNE Gérard
- Monsieur MILLERA Laurent
- Monsieur MONSEC Pierre
- Madame MÜLLER Eilika
- Madame PARRET Lisa
- Monsieur ROMERO Marco
- Monsieur SAINT-BEAT Christian
- Monsieur SAINT-GENEZ Xavier
- Madame SOURISSAUD Anne-Marie
- Monsieur VIGNEAU Denis

Le procès-verbal de la commission d'agrément des Maîtres de Stage des Universités figurera en annexe du présent compte-rendu.

Monsieur le Professeur Jean-Philippe JOSEPH souhaite alerter les membres du Conseil entre le nombre de Praticiens agréés Maîtres de Stage des Universités (PAMSU) et le nombre d'étudiants affectés sur ces terrains de stage.

Un certain nombre de ces demandes d'agrément se situent hors Bordeaux métropole et pour certaines, dans des zones démunies en terme d'affectation d'étudiants telles que Dax, Mont-de-Marsan, Pau et Bayonne.

Ces PAMSU exercent, pour la plupart, en cabinet médical ou maisons de santé. Au vu du peu de stagiaires accueillis, cela n'encourage pas leurs confrères à se former et à formuler une demande d'agrément. Un point de vigilance est à porter sur ce sujet.

Monsieur le Doyen précise que ces terrains de stage pourront être proposés aux étudiants dans le cadre des stages délocalisés et sur la base du volontariat uniquement, les problématiques de logement et de distance persistants. Un travail est à mener à ce sujet.

5. Questions pédagogiques

➤ Gardes et stages dans le cadre de la réforme du 2^{ème} cycle

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil qu'une réunion a été proposée aux élus étudiants afin d'évoquer le sujet des stages et des gardes dans le cadre de la réforme du 2^{ème} cycle.

En effet, en raison d'un calendrier contraint causé par un Examen Dématérialisé National (EDN) précoce en début de 6^{ème} année et la nécessité d'avoir effectué 36 mois de stages et 25 gardes pour valider le 2^{ème} cycle, cette problématique nécessite d'être abordée en amont avec les représentants étudiants dans un premier temps et la Direction des Affaires Médicales du CHU de Bordeaux par la suite afin de trouver des solutions.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE rappelle que les étudiants de 5^{ème} année devraient être libérés de cours et de stages aux alentours du 15 juillet (±15 jours) jusqu'au 15 octobre 2024, l'EDN étant prévu le 16 octobre.

En admettant que cette période s'étende du 1^{er} juillet au 15 octobre, les étudiants bénéficieraient d'une plage de révision conséquente avant l'examen dématérialisé mais une problématique importante se poserait sur les gardes.

Une réunion prochaine avec les élus étudiants et la scolarité sera organisée afin de discuter de l'aménagement des stages et gardes avec la contrainte de la R2C. L'objectif est d'assurer, pour que l'étudiant valide son 2^{ème} cycle en fin de DFASM 3, 36 mois de stage et 25 gardes, 10 d'entre elles pouvant être des gardes pédagogiques.

Monsieur le Doyen précise aux membres du Conseil que ce point sera abordé lors de la prochaine séance après discussion avec les élus étudiants. Une solution doit être trouvée dans un délai raisonnable.

Les élus étudiants informent les membres du Conseil que cette problématique a été soumise auprès des référents R2C des différentes facultés de France. Seules 2 facultés ont, à ce jour, donné une réponse.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

➤ DFASM 2 : module d'enseignement complémentaire « Biologie, Médecine du Développement et de la Reproduction » : changement de coordonnateurs et volume horaire

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil de modifications apportées au sein du module d'enseignement complémentaire « Biologie, Médecine du Développement et de la Reproduction » :

- changement de coordonnateurs : Mesdames les Docteurs Valérie BERNARD et Lucie CHANSEL-DEBORDEAUX remplacent Messieurs les Professeurs Claude HOCKE et Clément JIMENEZ aux côtés de Monsieur le Professeur Loïc SENTILHES

- modification de volume horaire : Pour le 1^{er} semestre, le volume horaire représente désormais 20h et non plus 22h.

Monsieur le Doyen soumet ces changements au vote des membres du Conseil.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Livret d'enseignement de DFASM 1 pour l'année universitaire 2022-2023

Monsieur le Doyen donne la parole à Monsieur le Professeur Patrick DEHAIL concernant les modifications apportées sur le livret des enseignements de DFASM 1.

Monsieur le Professeur Patrick DEHAIL précise aux membres du Conseil que les demandes de correction transmises par les élus étudiants en amont du Conseil ont été vues et ont pu être apportées dans ledit livret.

Aussi, les mentions suivantes sont apportées :

- il est rappelé que des enseignements dirigés (ED) de débriefing sont prévus, en distanciel, à l'issue des contrôles continus,

- la participation aux ED de cardiologie n'est pas obligatoire,

- les cours de cardiologie se tiennent entre 15h et 19h.

Monsieur le Doyen soumet ces modifications au vote des membres du Conseil.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Livret d'enseignement de DFASM 2 pour l'année universitaire 2022-2023

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE informe les membres du Conseil que chaque contrôle continu sera composé de 25 ±5 questions isolées sous des formats docimologiques variés.

Monsieur le Doyen précise que ce livret a déjà fait l'objet d'une validation lors de la précédente séance et ne nécessite pas d'être voté à nouveau.

Les livrets d'enseignements du DFASM 2 au DFASM 3 sont disponibles sur le site internet du Collège Sciences de la Santé à l'adresse suivante : <http://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Medecine/1er-et-2nd-cycle-de-medecine/Etudes-Du-DFASM2-au-DFASM3-diplomes-de-formation-generale-ou-approfondie>

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE informe également les élus étudiants qu'un nouveau bouton, appelé « Consignes », est désormais disponible sur Theia et dans lequel la composition des contrôles continus sera précisée.

➤ Calendriers des examens du DFGSM 2 au DFASM 3 pour l'année universitaire 2022-2023

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil les calendriers des examens du DFGSM 2 au DFASM 3 pour l'année universitaire 2022-2023 (cf. pièces jointes).

Ces calendriers n'ayant pu être transmis en amont aux élus étudiants et ceux-ci devant être validés dans la limite d'un mois après la date de rentrée universitaire, Monsieur le Doyen propose que ces derniers soient votés sous réserve de modifications.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

6. Don de matériel

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil de la demande adressée par Madame la Professeure Marie-Laure MARTIN-NEGRIER concernant un lot de microscopes non utilisés.

En effet, en raison du déménagement de la zone Nord, Madame la Professeure Marie-Laure MARTIN-NEGRIER et Monsieur le Professeur Jean-Philippe MERLIO souhaiteraient faire don de ce matériel à d'autres services ou structures.

Le matériel concerné constitue un parc de 56 microscopes acquis dans les années 2000 et composé de :

- 22 microscopes NIKON YS2-T,
- 23 microscopes NIKON YS2-H,
- 11 microscopes NIKON Eclipse E200.

Madame la Professeure Marie-Laure MARTIN-NEGRIER propose de faire don de :

- 2 microscopes à destination du laboratoire d'anatomie à la demande de Madame la Professeure Dominique LIGUORO,
- 5 microscopes à destination du Musée de la Médecine de Hautefort très intéressé notamment pour la réalisation d'ateliers dans le cadre d'animations.

Madame la Professeure MARTIN-NEGRIER précise que le matériel sera acheminé par ses soins et que le reste du parc microscopique fera l'objet d'une discussion et d'une cession ultérieure.

Monsieur le Doyen soumet cette demande au vote des membres du Conseil.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

7. Troisième cycle

➤ FST chirurgie de la main : changement de pilote

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil du changement de pilote de la formation spécialisée transversale (FST) chirurgie de la main.

Monsieur le Docteur Hussein CHOUGHRI prendrait la coordination en remplacement du Professeur Philippe PELISSIER.

Monsieur le Doyen soumet ce changement au vote des membres du Conseil.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

8. Questions diverses

Les élus étudiants souhaitent échanger avec les membres du Conseil au sujet de l'outil « ClinicalKey » et du caractère permanent de son accessibilité aux étudiants.

Cet outil, très utile aux étudiants de médecine et financé par l'Université de Bordeaux, permet aux étudiants d'avoir accès en ligne gratuitement aux dernières versions des ouvrages d'Elsevier Masson. Les élus étudiants évoquent le fait que cet abonnement serait susceptible de ne pas être reconduit à compter de l'année prochaine.

Dans un contexte de précarité étudiante grandissante et au vu de l'augmentation du coût des études de médecine, Messieurs les Professeurs Didier GRUSON et Pierre MERVILLE ajoutent que cet outil est indispensable et l'accès à celui-ci doit être maintenu aux étudiants.

Monsieur le Doyen informe les élus étudiants que nous n'avons reçu aucune information à ce sujet. Toutefois, une réduction budgétaire de 20% a été évoquée par l'Université.

Monsieur le Doyen propose qu'un courrier préparé en collaboration avec les élus étudiants, le coordonnateur à la préparation des ECN et la Direction de l'UFR et demandant le maintien de cet abonnement, soit adressé aux services documentaires de l'établissement ainsi qu'à la Direction du Collège Sciences de la Santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Prochaine réunion : [Lundi 10 octobre 2022](#)

Bordeaux, le 12 septembre 2022

Pr Pierre DUBUS

Doyen de la Faculté de Médecine